

Reçu en préfecture le 13/02/2025





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre: 1

Séance du 7 février 2025

Objet

Création d'un espace France Services au CCAS de

Labellisation

Redon

Nombre des membres du Conseil

En exercice	13
Remplacement	1
en cours	_
Présents	7
Votants	7
Vote	
Pour	7
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 3 février 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Porcher, Maës, Salitra et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Lanson Madame Denigot Madame Abi Fadel Madame Brault Madame Motte-Tchernia

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

Envoyé en préfecture le 13/02/2025 Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID: 035-263502221-20250212-D_2025_1B-DE

CRÉATION D'UN ESPACE FRANCE SERVICES AU CCAS DE REDON

LABELLISATION

Par courrier en date du 20 novembre 2024, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine a informé le Président que le projet porté par le Centre Communal d'Action Sociale était labellisé à partir de cette date. Ce qui permet au Centre Communal d'Action sociale de mettre en place un guichet unique qui donne accès aux principaux organismes de services publics et à un accompagnement aux démarches dans le cadre d'un accueil social inconditionnel.

Dans chaque Maison France Services, les conseillers France services peuvent accompagner les usagers sur les principales démarches des organismes suivants :

- La Caisse d'Allocations Familiales ;
- France Titres;
- L'assurance retraite;
- L'assurance maladie;
- Le chèque énergie ;
- Les Finances Publiques ;
- France Travail;
- France Rénov';
- La Mutuelle Sociale Agricole ;
- La Poste ;
- Le Ministère de la Justice ;
- L'URSSAF.

Le projet :

L'accueil du CCAS sera mutualisé avec l'accueil France Services. Un bureau situé à côté de l'accueil sera dédié à des rendez-vous confidentiels.

Au sein de l'accueil, des outils numériques seront à la disposition des usagers (ordinateur, accès internet, photocopieur, scanner, imprimante).

Les horaires envisagés seront les suivants :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 Fermeture le mardi après-midi Soit 31h30 d'ouverture au public (L'obligation est de 24h)

Le personnel:

Trois agents seront référencés comme agent « France Services ». Pour cela, ils vont bénéficier d'une formation de 10 jours par le CNFPT. Un recrutement à compter du 1^{er} mars 2025, sur une quotité de travail à 35 heures, est lancé afin de renforcer le personnel du CCAS.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025 Reçu en préfecture le 13/02/2025 Publié le

ID: 035-263502221-20250212-D_2025_1B-DE

Il est donc proposé la création d'un contrat à durée déterminée, renouvelable 1 an dans la filière administrative.

Les missions seront les suivantes :

- Accueil, orientation, renseignement et accompagnement du public sur les dispositifs du CCAS et de la Maison France Services.
- Gestion et animation de l'espace d'accueil et d'information de la Maison France Services en assurant un suivi statistique de l'activité.
- Maintien et développement des partenariats locaux.
- Accompagnement des usagers dans les démarches administratives et numériques : utilisation des services en ligne, aide à la connexion, création d'adresses mail, aide à la numérisation de documents, etc.
- Suivi des demandes de logement social : accueil, information et instruction des dossiers.

Il est prévu l'ouverture effective de la Maison France Services dans le courant du mois d'avril 2025.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier reçu de la Préfecture en date du 9 décembre 2024,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

ACTE la création d'un espace France Services au sein du CCAS de Redon.

AUTORISE Monsieur le Président ou son repésentant à signer tous les actes et documents s'y afférant.

Pour extrait conforme, Le Président, Pascal Duchêne

